

## Déclaration Liminaire au CRUNSS du 23/04/2019

Si nous avons l'habitude, mais aussi et surtout l'envie de montrer les réussites du sport scolaire dans nos instances, aujourd'hui il nous parait indispensable de dénoncer les entraves et les freins au développement du sport scolaire qui prennent source dans la place faite à l'EPS. Et si nous l'évoquons devant cette assemblée c'est parce que **le sport scolaire, prolongement de l'EPS**, s'en trouve inévitablement affecté.

Le gouvernement ambitionne avec les **JO de PARIS 2024** de faire de la France une nation de sportifs, le 1er ministre saisit le CESE pour « **favoriser l'accès du plus grand nombre à la pratique sportive** » et dans le même temps il maltraite **l'EPS, 1er lieu de rencontre des jeunes avec la pratique sportive et parfois le seul :** 

- programmes EPS, réforme des collèges et réforme des lycées ;
- marginalisation de l'EPS dans les certifications (DNB, BAC);
- suppression des enseignements EPS de complément et d'exploration au lycée ;
- abaissement programmé des horaires EPS dans la voie professionnelle ;
- baisse du nombre de postes aux différents concours ;
- campagne de dissuasion pour une poursuite d'études dans la Filière STAPS;

Autant de décisions contraires aux grandes déclarations et à l'ambition de la France pour le sport. Ce sont ainsi 12 millions de scolaires de la maternelle au lycée, et plus d'1,2 millions de licenciés UNSS qui sont maltraités, sur les 16 millions de licences recensées en France.

Malgré cela, l'engagement, la professionnalité et la disponibilité des animateurs d'AS, des coordonnateurs de districts, des cadres UNSS, des chefs d'établissements, des parents, des services de l'EN, de nos partenaires, des personnels de l'UNSS et de tous les jeunes restent sans faille, mais pour combien de temps encore ?

Les attaques successives sont de plus en plus lourdes à porter.

Pour preuve l'attaque sans précédent que le sport scolaire a subi dans notre académie avec un mode de calcul pour l'attribution des forfaits UNSS en Lycée sur la base de 17h sans tenir compte ni des services des agrégés ni de ceux des collègues à temps partiel. C'est une attaque directe du statut des enseignants d'EPS de l'académie. Ceci a engendré la suppression de 33 forfaits dans les DGH allouées aux lycées de l'académie. Le SNEP d'AIX Marseille a dû lancer une alerte lors du GT préparatoire au CTA puis au CTA de janvier enfin lors de l'audience du 7 Février 2019 devant les services du rectorat rappelant les textes de loi (décret 2014-460 conforté par la note de service n° 2014-073 du 28-05-2014). L'action du SNEP-FSU, seul syndicat à s'être mobilisé, a permis la restitution de l'intégralité des 33 forfaits. Cette mauvaise opération a été chronophage pour les services du rectorat et les chefs d'établissement. Elle a occasionné de nombreuses discordes entre les équipes d'EPS et les chefs d'établissement et a également crée un

climat délétère interne dans les équipes d'EPS. Alors, Pourquoi une telle attaque a-t-elle eu lieu dans les deux académies qui devaient fusionner et principalement notre académie ? Le SNEP-FSU Aix-Marseille rappelle avec force que les forfaits UNSS ne doivent pas servir de variable d'ajustement des DGH. Ils ne doivent pas être transformés ou transférés à d'autres projets d'établissement ce qui induit la fragilisation des postes EPS voir leurs suppressions.

Malgré tout, avec **47.124 licenciés** dans notre académie, c'est une hausse de 1,73 % du taux de pénétration. Le constat est donc une augmentation continue depuis 2014-2015 même si en revanche il est à noter une légère baisse du nombre de licences en Lycée et LP et précisément dans les catégories de cadets et cadettes. Ce dernier point conforte notre inquiétude quant à l'avenir du sport scolaire corrélé avec la réforme des lycées. Quelle place va t on laisser à l'organisation des associations sportives au sein de ces établissements et notamment avec la complexification des emplois du temps qui risquent d'empiéter sur la pause méridienne et le mercredi après midi, temps de pratique essentiel pour les associations sportives ?

Nous notons également un bilan positif avec 46 championnats d'Académie et 9 inter-académies qui ont été organisés en sports individuels, démontrant une offre de pratique toujours aussi importante et diversifiée. Le nombre d'équipes est quasiment identique dans tous les sports collectifs des niveaux « Equipe d'Etablissement » et « Excellence ». Ce qui montre l'importance de la pratique du sport scolaire chez nos élèves.

A souligner également le nombre croissant de jeunes officiels-elles dont 182 jeunes organisateurs et 232 jeunes coaches.

Par contre nous déplorons **l'absence de réunion de « l'observatoire des AS en difficultés » en 2018** ; qu'en est-il ?

Quand au plan financier: Dès mi-septembre 2018, nous avons eu connaissance de la baisse drastique de 60.000 euros de la subvention du Conseil Régional alloué au Service Régional UNSS Aix-Marseille et étrangement 40.000 pour Nice soit une économie totale de 100.000 euros. Le projet de fusion des académies était alors anticipé et montrait toutes ses limites. Aujourd'hui, nous savons que ce projet est caduc. Le 04 octobre 2018, le SNEP-FSU Aix-Marseille a écrit à M. le Conseiller Régional PACA dénonçant avec vigueur cette coupe sauvage. Nous avons eu une réponse très courtoise le 19 annonçant qu'il « saisissait la Direction de la jeunesse, des sports et de la citoyenneté afin qu'un examen attentif lui soit apporté dans le respect des règles et procédures en vigueur et que cette dernière nous tiendrait informé de la suite réservée dans les meilleurs délais.». Aujourd'hui 23 avril 2019, NOUS ATTENDONS TOUJOURS UNE REPONSE !!!

## A cela deux constats du SNEP:

- Nous considérons que la politique menée depuis des années par le Conseil Régional PACA confirme le désengagement financier pour soutenir le sport scolaire. Elle est en totale opposition aux valeurs de son programme qui repose sur les critères de « Réussite » et de « Mérite ».
- Nous dénonçons le manque d'ambition de la région PACA au niveau du sport scolaire comparé à l'élan gouvernemental souhaité de faire de la France une nation sportive. La PACA et plus particulièrement Marseille deviennent sites olympiques. 5 ans est le temps suffisant pour accroître la progression du nombre de licencié mais aussi pour déceler nos futurs champions. Le défi est réalisable avec les lycéens

des rentrées scolaires 2019 et 2020 si les 60.000 euros étaient rendus au service régional UNSS Aix-Marseille.

Nous proposons donc au service régional UNSS Aix-Marseille d'établir un projet financier en intégrant de nouveau la subvention antérieure de 150.000 euros et non 90.000 comme inscrits dans les documents de travail.

Nous exprimions l'an dernier dans cette même assemblée nos attentes confiantes, mais sans aucune naïveté, envers notre nouveau président pour qu'il poursuive la dynamique enclenchée ces dernières années en faveur du développement du sport scolaire. Force est de constater que les promesses ne sont pas tenues.

Vous l'aurez compris nous ne sommes pas, dans le contexte d'un enthousiasme débordant et la colère monte dans nos rangs. Pour autant, comme nous voulons rester encore un peu constructifs et force de propositions et parce que nous ne nous résignons pas, nous suggérons qu'à l'occasion de la réunion des chefs d'établissement pour la prochaine rentrée, quelques rappels importants pour que le bon fonctionnement du sport scolaire soient faits sur :

- -chaque enseignant (professeur ou agrégé d'EPS, TZR, contractuel, temps partiel) doit avoir dans son service un forfait UNSS de 3H. Nous demandons à ce que dès l'attribution des BMP aux TZR au mois de Juillet soit prévu le forfait dans les BMP et couplage de BMP sur plusieurs établissements.
- le calendrier : nous demandons qu'aucune récupération de journées de cours, quel qu'en soit le motif, ne soit prévue sur des mercredis ;
- la **libération du mercredi après-midi** : depuis 1987 les différentes circulaires et notes de service précisent toutes que le mercredi après-midi est le temps commun pour les activités du sport scolaire. Il doit être libéré de tout cours ou devoirs surveillés dans tous les établissements même avec la mise en place de la réforme ;
- la mission des enseignants d'EPS : ils doivent animer l'AS de leur établissement, mais aussi pouvoir **être** autorisés à encadrer et participer à l'organisation des rencontres UNSS et des temps de formation et régulation (Commissions mixtes, réunions de coordonnateurs de district, etc.) ;
- les deux instances annuelles statutaires des **Conseils départementaux et régionaux de l'UNSS** doivent être réunies chaque année scolaire.
- les **IMPA des coordonnateurs de district** : leur volume doit être à minima préservé, voire augmenté. La coordination de district peut également être assurée par des allègements de service.

Dernier point à noter pour la prochaine promotion à la classe exceptionnelle et qui a son importance pour nos collègues des services UNSS, nous nous réjouissons de l'ouverture des fonctions d'accès à la classe exceptionnelle aux cadres <u>adjoints</u> de l'UNSS : revendication portée par le SNEP-FSU depuis l'ouverture de cette classe exceptionnelle.

Pour conclure cette intervention par une note positive et sincère, nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration des documents complets, lisibles et faciles à appréhender que nous étudierons aujourd'hui dans cette instance.